



Guéret, le 28 décembre 2018

## Communiqué de presse

### Consignes de sécurité à l'occasion de la nuit de la Saint-Sylvestre

Madame Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse, souhaite que les derniers jours de 2018 se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité possible sur l'ensemble du département.

Elle rappelle que la vente, la détention et l'usage de pétards, de feux d'artifice et de fumigènes sur la voie publique sont interdits sur l'ensemble du département de la Creuse, jusqu'au mercredi 2 janvier 2019 inclus.

En effet des risques d'accidents graves pourraient survenir lors de la manipulation d'artifices de divertissement ou de pétards et appelle le public à la plus grande vigilance. La manipulation d'articles pyrotechniques par un mineur est interdite.

Elle demande à l'ensemble des usagers de la route, de respecter les règles réglementaires de conduite dans leurs déplacements, notamment lors du réveillon de la Saint-Sylvestre.

La vigilance s'impose, car de nombreux facteurs peuvent engendrer un accident de la circulation : état de fatigue, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiant, vitesse excessive, téléphone au volant... Préparez votre retour en respectant les consignes de la prévention routière : « **Quand on tient à quelqu'un, on le retient** »

Afin de lutter contre les comportements dangereux mais surtout pour préserver la sécurité de chacun, des contrôles seront organisés par les forces de police et de gendarmerie sur tous les axes routiers principaux et secondaires.

Madame la Préfète vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

